

Le présent protocole d'équilibrage hydraulique sert comme annexe aux fiches annexes **BOIS-2017, POCH-2017 et SOTH-2017** dans le cas de la mise en place d'une telle installation dans une nouvelle maison. Il est à valider par l'entreprise responsable des travaux.

Référence légale : Loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement (**Mémorial A299/2016**) et les règlements grand-ducaux pris en exécution de cette loi.

## 1. Lieu de l'exécution des travaux

1.01	N° :		Rue :	
1.02	Localité :		Code Postal :	

## 2. Débits calculés et ajustés de l'équilibrage hydraulique

	Dénomination de la pièce ou de la surface de transfert thermique	Type de la vanne de régulation	Débit massique calculé et ajusté (kg/h)
2.01			

## 3). Informations concernant l'exécutant des travaux

3.01	Nom du responsable :		
3.02	Nom de l'entreprise :		
3.03	N° :	Rue :	
3.04	Localité :	Code Postal :	
3.05	Tél :	Fax :	E-mail :

Le (la) soussigné(e) agissant comme responsable des travaux certifie par la présente que :

- l'équilibrage hydraulique a été effectué selon les règles de l'art,**
- le présent protocole d'équilibrage hydraulique est véridique et que les résultats du calcul des débits massiques ont été remis au propriétaire de l'installation**

Le (la) soussigné(e) déclare avoir connaissance que les renseignements fournis par le (la) soussigné(e) sont traités conformément à la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et qu'ils sont conservés dans une banque de données autorisée par règlement grand-ducal.

\_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_ 20\_\_

Signature et cachet